

Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572

Périodique trimestriel
Numéro 72 - Hiver 1998




Le Conseil d'administration nous a habilement
exécutes en 1999. Ce qui nous a permis de
continuer. Mais notre patrimoine régional dépend
l'appellation en a de par moments. Le moulin
devenu un paysage de qualité. Une certaine ouverture
de l'association a été faite. Les choses ont patiemment
pu être réalisées. Nous sommes en 1999, participer!

ÉDITORIAL

20 ans... Nous avons 20 ans !

Eh oui. C'est un bail... Et un signe de santé !

 L'ASSOCIATION sans but lucratif "Patrimoine du Pays de Nandrin" a en effet été officiellement créée en 1979 lors d'une assemblée générale tenue à Villers-le-Temple et convoquée par un comité provisoire composé de Mariette Adam (Sotrez), Jean-Luc Cloux (Villers), Jean Dusart (Nandrin), Edgard Favaux (Villers), Jean-Marie Frère (Sotrez), Michel Hofinger (Croix-André), Jean-Marie Hubart (Saint-Séverin), Christian Renwa (Yernée), Geneviève et Jacques Thisse (Nandrin).

Outre ces membres fondateurs, il nous tient également à coeur de citer les noms de ceux qui ont activement contribué à la vie de l'association par leur présence au sein du Conseil d'administration au long de ces vingt années : Camille Bouvier (Saint-Séverin), Yvon Carpeaux (la Forge), Claude Delbrouck (Yernée), Robert Delrez (Favence), Anne et Gabriel de Potter (la Vaux), Jean-Marc Devroye (Saint-Séverin), Henri Étienne (Saint-Séverin), Luc Germeau (le Halleux), Gaston Marinx (la Vaux), André Matriche (Croix-Claire), René Mawet (la Vaux) et Julien Thurion (Yernée).

Notre couverture : le moulin de Falogne.

Mais qu'à fait exactement le PPNa à travers toute cette période ?
Le temps passe et les mémoires ne rajeunissent pas !

Eh bien c'est ce que nous nous proposons de faire au long de cette année-anniversaire : repasser en revue les actions menées, les évènements suscités, les retombées concrètes sur le terrain et... imaginer les projets futurs. Pour ce faire, nous vous invitons à lire attentivement la page ci-contre. Probablement vous intéressera-t-elle ! À bientôt !

o

CORDIALE INVITATION À TOUS

*Nous souhaitons fêter dignement notre anniversaire !
Alors... Que faire ? Comment ? Où ? Quand ?*

Pour y répondre, l'habituelle réunion du Conseil d'administration de janvier sera élargie à tous les membres désireux de collaborer - même ponctuellement - à l'organisation d'un ou plusieurs évènements au long de 1999.

Il nous semble en effet plus vivant d'en débattre avec vous, d'autant plus que plusieurs membres se sont proposés lors de la dernière assemblée générale pour une contribution ponctuelle à la tenue de telle ou telle activité.

la réunion se tiendra le mardi 26 janvier à 20 h 15

à l'ancienne école primaire de l'État, rue F. Godinasse à Nandrin
(derrière le musée de la vie rurale condreuse)

Objectifs de la réunion

- Rappel de certaines idées émises lors de l'assemblée générale.
- Présentation des projets envisagés par l'équipe du Conseil d'administration.
- Accueil des propositions des membres.

- Sélection des actions en fonction de leur intérêt, de leur adéquation avec l'objet social de l'association et des ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en oeuvre.
- Création d'un comité "20 ans".

À bientôt !

o

"AU BON POMMIER"

Belle-fleur, Boskoop, Jacques Lebel, reinette de France, reinette de Chênée, reinette étoilée, reinette descordre, court-pendue, gueule de mouton, calville des prairies...

Cet automne a été un tout grand millésime pour les *pomophiles*... Les fruitiers de notre région et tout particulièrement les pommiers ont croulé d'abondance. Nous espérons que vous en avez bien profité : sur votre table, en compote, en cidre et, en tous cas, en bouche...

D'ailleurs certains d'entre vous en profitent certainement encore. Dans un lieu frais et bien ventilé, certaines variétés ont un impressionnant pouvoir de conservation. Les belles-fleurs, les calvilles n'ont toujours pas une ride !

Comme vous avez pu le lire dans ces colonnes il y a peu, le PPNa a souscrit au projet "parrains du verger de conservation" lancé par l'association *Hélianthine* d'Anthisnes.

Le projet consiste à sauvegarder les anciennes variétés de fruitiers bien adaptées aux conditions climatiques et géologiques du Condroz liégeois. Cet automne, des fruits issus de 900 arbres ont été cueillis et sont en cours d'expertise.

Le PPNa collabore au projet. Comme nous vous en informions précédemment, il vous est en effet toujours loisible de contacter Jean Dusart ou Yvon Carpeaux qui, à leur tour, vous mettront en contact avec un éminent pomologue, M. Wesel (flore & pomone ASBL). Il vous aidera à identifier l'arbre mystérieux dont vous êtes l'éventuel propriétaire (ou consommateur).



Mais bon... C'est un peu tard pour cette année : les pomologues reconnaissent les pommiers... aux pommes !

Par contre, il n'est pas trop tard pour planter. C'est ce qu'est en train de faire *Hélianthine* dans un terrain situé à Villers-aux-Tours près de la ferme de Targnon. Des bénévoles transforment actuellement une prairie d'un bon hectare en un verger dit "de conservation". 75 porte-greffes viennent d'être installés et accueilleront prochainement les variétés locales en voie de disparition.

Vous aussi choisissez les anciennes variétés, il y en a pour tous les goûts et leur rusticité permet d'éviter tout traitement chimique.

Conseils et suggestions : via le PPNa ou directement vers Mme Christine Keulen, présidente d'Hélianthine : 04/383.70.30.

Mais d'où viennent-ils ?

Qui ça ? Les hautes-tiges pardi ! Laissons la plume au "Groupe Biodiversité de Marchin" qui nous retrace rapidement leur parcours historique :

À la recherche des fruits perdus...

Telle la cerise sur le gâteau, le développement considérable du verger de hautes-tiges vient compléter le paysage agricole herbager du XIX^e siècle.

Ce type d'arbre fruitier a vu précisément le jour pour permettre la circulation du bétail (et des engins) sous sa couronne. L'engouement de la Belgique pour la création de variétés de fruits, et de poires tout particulièrement, fut d'ailleurs extraordinaire. Ainsi, en 1892, on comptait 7000 variétés de poires différentes !

Mais à la même époque, les glacières, puis les trains réfrigérés font leur apparition. Les fruits américains sont notamment exportés en Angleterre où ils se mettent à concurrencer les fruits belges. De plus, la passion des amateurs s'éteint, les revues spécialisées et les concours disparaissent, l'horticulture se professionnalise. Une tendance rationalisatrice et un souci de productivité visent à la sélection des meilleures variétés. Au XX^e siècle, le mouvement s'accélère. Les marchés européens sont bientôt envahis par les fruits calibrés qui emportent l'adhésion des consommateurs. Production standardisée, réduction du nombre des variétés et appauvrissement du patrimoine génétique, une tendance qui paraît inéluctable. Au point que nos supermarchés ne nous présentent plus de choix qu'entre quelques variétés insipides.

En 1944, la Belgique comptait 75.880 Ha de vergers de hautes-tiges. En 1976, il n'en restait déjà plus que 4.551 Ha ! Et le dernier recensement agricole (1995) fait état de 706 Ha pour tout le pays ! Comment expliquer cette disparition au rythme accéléré ?

Les primes à l'arrachage, le remembrement rural et, surtout, la concurrence effrénée des basses-tiges se sont ligués contre l'arbre fruitier de haute-tige pour tenter de le faire disparaître à jamais...

Nostalgie d'un paradis perdu... ou manifestation d'une renaissance ? Fantaisie passéiste de quelques doux rêveurs... ou juste perception de nouveaux horizons ? Quoiqu'il en soit, certaines associations se sont mises en tête de retrouver et de conserver ces palettes de saveurs extrêmement variées... o

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport moral 1998

Notre assemblée générale statutaire s'est tenue le 27 octobre dernier en la salle communale Sprumont (ancienne école de l'État). Elle constitua un record de participation puisque 21 d'entre-nous y ont participé ! La soirée constituait une belle occasion de faire connaissance, entendre les actions entreprises, débattre de projets futurs et achever la soirée autour de quelques bouteilles... Merci pour cette présence massive, signe évident de bonne santé pour l'association et encouragement réel pour l'équipe du Conseil d'administration.



Vous trouverez ci-dessous le résumé du rapport moral 1998 qui y a été commenté.

Réunions

- **Assemblée générale statutaire** : 28 octobre 1997.
- **Conseils d'administration** : 11 réunions mensuelles ordinaires + 1 réunion sur un thème spécifique.
- **CCAT** : 10 réunions plénières + 5 groupes de travail (arbres et haies remarquables...).

Manifestations

- ***Journée "saules" le 28 février.*** Journée de rencontre et de découvertes sur le thème des saules remarquables avec la présence de M. Benjamin Stassen, photographe, auteur du livre "Géants aux pieds d'argile" : exposition de photographies, présentation d'un montage de diapositives, promenade commentée, démonstration d'émondage de saules avec la contribution des services communaux.

Satisfaction exprimée par les 35 participants ; collaboration concrète avec les services communaux ; qualité des intervenants B. Stassen et Christiane Close ; bonne couverture médiatique.

- ***Visite guidée de la réserve naturelle de Rognac à Neuville-en-Condroz le 17 mai.*** Promenade guidée par le PPNa dans le cadre des journées *portes ouvertes* organisées par les Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique, propriétaires du site.

25 participants et météo splendide.

- ***Participation à l'inauguration des circuits pédestres de Villers Animation le 31 mai.*** Prise en charge d'une promenade guidée sur le thème de la nature des bords de chemin sur l'un des circuits repris par le projet (promenade de l'écureuil).

Valorisation de sentiers déjà balisés par le PPNa ; succès de foule ; intérêt manifesté par les participants.

- ***Journées du Patrimoine au moulin de La Forge les 12 et 13 septembre.*** Présentation complète des installations restaurées du moulin, explications détaillées des mécanismes, ateliers pour enfants.

Richesse de ce qui a été présenté ; qualité de l'accueil ; taux de participation ; préambule : curage du bief le 22 août.

- ***Participation à l'exposition champignon CJNN les 17 et 18 octobre.***

Qualité d'ensemble (nombre d'espèces présentées, présentation, dégustation, accueil) ; taux de participation élevé.

Publications

- 4 bulletins "PPNa contact". Patrimoine, environnement, nature, loisirs champêtres, gestion communale du territoire y sont abordés par différentes plumes qui s'efforcent de maintenir une diversité de tons et de styles.

Travail mobilisant beaucoup d'énergie et de disponibilité de la

part de l'équipe (recherche des thèmes, rédaction, mise en page, illustration, impression, brochage, étiquetage, diffusion) ; l'information de la population est l'objectif prioritaire de l'association.

Actions diverses

- Envoi de courriers : vers la presse (poulaillers : 2 fois), vers l'Administration communale, vers les associations partenaires.
- Poursuite de l'entretien du métier à cercler rue des martyrs à Nandrin.
- Collaboration avec l'ASBL Hélianthine (identification de vieilles variétés d'arbres fruitiers et verger de conservation).
- Poursuite de la recherche d'amélioration du bulletin (photographies).
- Poursuite de la recherche de nouveaux membres (réalisation d'un document promotionnel en couleurs présentant les objectifs et actions de l'association).
- Conception d'un nouveau plan de promenade sur Saint-Séverin (projet en cours de réalisation).

Rapport du trésorier

Bilan financier de l'exercice 1997-1998 arrêté au 27 octobre 1998.

Recettes		Dépenses	
Report exercice 1996-1997	40931	Bulletin	16189
Cotisations	27050	Secrétariat	2034
Sponsor HSA	5000	Cotisation IEW	2384
Intérêts compte	180	Mise à jour Code rural wallon	201
	<hr/>	Soutien vergers Hélianthine	500
Total	73161	Photos le Marronnier	250
			<hr/>
		Total	21558
		En caisse	51603
			<hr/>
		Total	73161

Les rapports moral et financier ont été approuvés.

Composition du Conseil d'administration

A. de Potter, J. Dusart et M. Hofinger sont les membres sortants de cette année. A. de Potter et M. Hofinger ont été reconduits pour un nouveau mandat de trois ans. J. Dusart, remplaçant J. Thurion comme conseiller communal ne peut plus, selon nos statuts, faire partie de notre Conseil d'administration. Celui-ci se compose désormais comme suit :

Président :

Jean-Gabriel de Potter, la Vaux, 5
4550 Nandrin, Tél : 04/371.27.82
E-mail : ee-iep@guest.ulg.ac.be

Vice-présidents :

Yvon Carpeaux, la Forge, 212
4550 Villers-le-Temple, Tél : 085/51.15.91
André Matriche, bois Croix-Claire, 14
4550 Nandrin, Tél : 04/371.39.23

Secrétaire :

René Mawet, la Vaux, 8
4550 Nandrin, Tél : 04/371.28.67

Trésorier :

Michel Hofinger, rue Croix-André, 64
4550 Nandrin, Tél : 04/371.58.05
E-mail : mhofinger@ulg.ac.be

Membres :

Claude Delbrouck, rue Devant-la-Ville, 11
4550 Yernée-Fraineux
Jean-Marie Delmotte, avenue des Épicéas, 14
4121 Neupré, Tél : 04/372.03.04
Anne de Potter-Wolfs, la Vaux, 5
4550 Nandrin, Tél : 04/371.27.82

Pistes pour l'année 1999

- Aboutissement du plan de promenade de Saint-Séverin.
- Recherche de partenariats avec des propriétaires privés pour une biodiversité volontairement consentie et collectivement mise en

- oeuvre (plantations, aménagement de terrains sauvages, protection des zones refuge...).
- Les 20 ans du PPNa (organisation d'une manifestation à l'occasion de cet anniversaire).
 - Réalisation d'un répertoire photographique du patrimoine naturel de l'entité.
 - Suite du projet "saules".
 - Collaboration avec l'association Villers Animation pour la valorisation des circuits de promenades.
 - Analyse biologique et bilan de santé des différents ruisseaux de l'entité.

o

CONSOMMATION : MIEUX CHOISIR SES EMBALLAGES ?

Le Consommateur est mal informé des caractéristiques écologiques des produits. Il se perd en effet dans les indications des étiquettes truffées de symboles et de logos qui prêtent à confusion. C'est la conclusion d'une étude de l'ULB, réalisée à la demande du CRIOC (Centre de recherche et d'informations des organisations de consommateurs).

D'après cette enquête, un consommateur seulement sur cinq tient compte des critères d'environnement au moment de remplir son Caddie. La confusion du consommateur est notamment manifeste concernant l'interprétation du "point vert" (symbole constitué de deux flèches courbes) qui atteste de la participation du producteur au financement du système de recyclage "Fost Plus", L'écolabel européen et les logos relatifs aux écotaxes induisent également des idées erronées.

Les meilleurs logos sont finalement ceux qui utilisent un terme comme c'est le cas des mentions "bio" de l'agriculture biologique ou des étiquettes des aérosols qui indiquent l'absence de gaz néfaste à la couche d'ozone.

CRIOC : 02/547.06.11

Des flèches en tous sens

Le tidyman



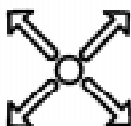
Veillez jeter cet emballage dans une poubelle

Le point vert

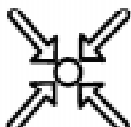


Ce n'est pas un logo écologique, il n'apporte aucune indication sur la nature de l'emballage. Il indique uniquement que le fabricant participe financièrement au système de collecte sélective des emballages mise en place par l'ASBL Fost Plus. Ce système ne fonctionne que si le consommateur trie ses déchets.

Les produits écotaxés ou non



Produits dispensés d'écotaxes



Produits écotaxés



Produits consignés (donc dispensés d'écotaxes)

Les produits recyclés ou recyclables

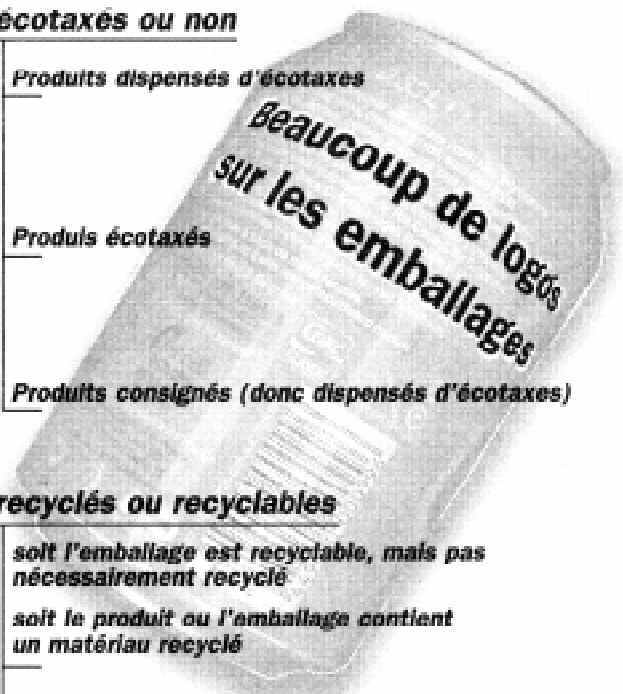


soit l'emballage est recyclable, mais pas nécessairement recyclé

soit le produit ou l'emballage contient un matériau recyclé



Le produit est recyclable, mais pas nécessairement recyclé (le numéro indique la nature du matériau)

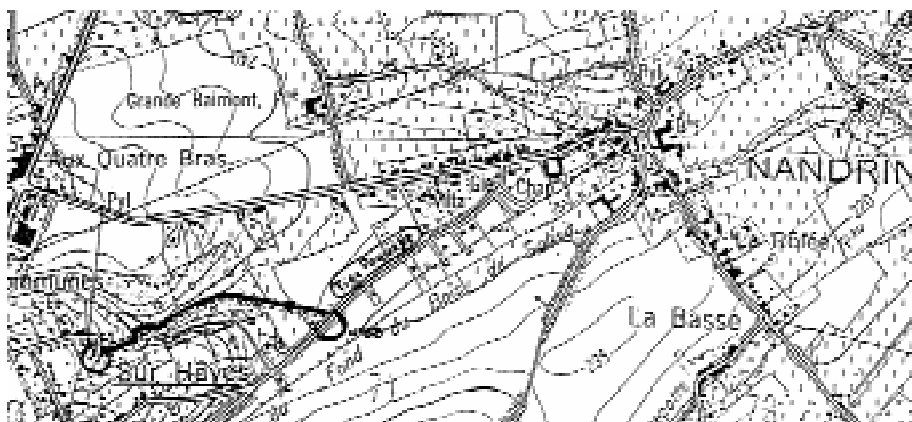


Adapté de Vers l'Avenir du 10 novembre 1998

AU GRÉ DES CHEMINS DE CHEZ NOUS

Un sentier forestier entre le tige Pâquette et Sur-Haies.

Ce chemin-ci, je le confesse, je ne l'ai pas parcouru souvent. Il ne mène en effet qu'au hameau de Sur-Haies, qui n'a rien de typique et, de là, il n'y a guère d'autre choix que de gagner la route du Condroz puis le carrefour des Quatre-Bras. Ce ne sont pas précisément des lieux de promenades que je conseillerais à des amis. Pourquoi alors parler de ces quelque cinq cents mètres de sentier ?



D'abord parce que c'est un beau sentier, bordé de bois, qui offre une parenthèse agréable entre les voies asphaltées qui le prolongent. Si vous partez du centre de Nandrin, vous trouverez le début de ce sentier du côté droit du tige Pâquette, très exactement en face du numéro 58. Il s'avance d'abord entre une haie de hêtres et une clôture en treillis, puis passe entre deux triangles de prés et, très vite, entre dans un bois qu'il ne quitte qu'à environ deux cents mètres du lieu appelé Fond-de-Sur-Haies. Il longe là une propriété quelque peu écartée, accolée au bois, passe au-dessus d'un ruisseau et se transforme en chemin qui conduit au hameau.

Dans l'ensemble, pris dans ce sens-là, le trajet est légèrement montant, mais sans exagération. Quelques affichettes signalent que le bois est privé mais rassurez-vous le passage est bel et bien public ; il figure à l'Atlas des chemins vicinaux en tant que sentier n° 59.

D'autre part, je trouve ici l'occasion de rappeler que les sentiers ne servent pas seulement aux longues promenades campagnardes ou forestières. Ils ont leur valeur et leur raison d'être au cœur même des villages où ils ménagent des espaces de respiration ou offrent aux piétons des raccourcis agrestes entre les hameaux. De ces sentiers-là, le village de Nandrin en a perdu beaucoup. J'ai déjà évoqué ici le défunt sentier n° 38 qui permettait naguère de rejoindre La Rolée à partir de Faftu ou du Tombeu mais on pourrait en citer bien d'autres.

Ce sentier de Sur-Haies a miraculeusement échappé à l'hécatombe et, pourtant, il a été et reste peut-être encore menacé. Non pas qu'il soit inutilisé : il figure sur les circuits de VTT du Cyclo-Condruze et sert de terrain nature tout proche aux enfants des environs. Les grandes personnes de Sur-Haies peuvent aussi l'emprunter, quand d'aventure elles descendent au village sans sacrifier à l'automobile. Mais comme d'autres sentiers, le numéro 59 a eu son riverain susceptible, ou misanthrope, ou dérangé pour un rien, qui a entrepris d'en interdire l'accès. Il n'y a pas plus d'un an ou deux, une chaîne barrait le passage côté Sur-Haies et un panneau "Passage interdit" montait la garde au départ du tige Pâquette. Responsable de la situation, l'irascibilité d'un propriétaire riverain du Fond-de-Sur-Haies et la maladresse du précédent pouvoir communal. Ce dernier avait accepté, pour plaire au propriétaire précédent, de déplacer le début du sentier. Un tronçon fut cédé mais l'établissement du passage de remplacement traîna en longueur. Dans l'entre-temps, un changement de propriétaire amena un nouveau personnage qui revendiqua la propriété et ferma le sentier, sans se sentir lié en quoi que ce soit par la seconde partie de l'échange. Ce blocage a obligé l'actuelle Administration à porter l'affaire devant les tribunaux et on semblait parti pour un interminable procès. Aux dernières nouvelles cependant, un nouveau changement de propriétaire a, nous dit-on, décripé la situation. Le chemin changera effectivement de place mais il est d'ores et déjà rouvert. Tout est donc bien qui finit bien.

L'histoire du sentier n° 59 s'agrémente toutefois d'une anecdote supplémentaire. À l'occasion de placement de canalisations, la Commune a découvert récemment que l'entrée du sentier côté tige Pâquette était aussi propriété privée. L'ignorance de ce fait semble étonnante, dans la mesure où les voies reprises comme sentiers à l'Atlas des chemins vicinaux sont la plupart du temps, sinon toujours, des fonds privés. Toujours est-il que le propriétaire en question manifesta un légitime étonnement à voir les ouvriers communaux creuser une tranchée dans son bien. Toutefois il n'y a ici aucune menace sur l'utilisation publique du sentier, le ciel du sentier n° 59 est donc, pour l'instant, dégagé. Espérons que cela dure.

N'empêche, il y a dans tout ceci de quoi alimenter quelque réflexion. Nos pouvoirs communaux successifs ne prêtent-ils pas trop peu d'attention au réseau des sentiers vicinaux ? En tout cas, ils le connaissent mal et ne le respectent guère. On déplace trop facilement chemins et sentiers, au gré des exigences des propriétaires et sans faire grand cas des utilisateurs (les exemples ne manquent pas). D'autre part, il apparaît qu'en la matière, notre Administration ne sait pas toujours qui est propriétaire de quoi et il est difficile dans ces conditions de gérer valablement un réseau. Car enfin, si on se croit propriétaire quand on ne l'est pas, on peut aussi l'être sans le savoir... N'y aurait-il pas un peu d'ordre à remettre dans les documents communaux ?

o

COMMENT GÉRER NOS DÉCHETS ?

L'élimination des déchets ménagers pose des problèmes de plus en plus insolubles aux responsables politiques des sociétés modernes. Les solutions diverses adoptées jusqu'à présent, à savoir l'incinération et l'épandage dans des zones prévues à cet effet engendrent de nombreux inconvénients et même des dangers pour la santé des riverains, au premier chef. L'actualité régionale est constamment alimentée par les réactions parfois agressives des populations concernées.



Il est prouvé que les incinérateurs d'ordures dégagent une gamme inquiétante de fumées ou de poussières nocives pour la santé, comprenant, entre autres, des substances cancérigènes, telle que la dioxine, substance tristement célèbre à cause de la catastrophe de Seveso.

Quant à l'épandage dans ce qu'il convient d'appeler des dépotoirs officiels, il entraîne, lui aussi, de nombreux désagréments, dont les odeurs nauséabondes paraissent bien inoffensives à côté des émanations toxiques dues à la combustion lente en sous-sol. Les cas de maladie constatés, par des médecins, chez de nombreux riverains - et souvent contestés par les autorités - sont hélas fréquents.

Il est dès lors vital que les collectivités s'attachent à diminuer autant que possible la production des déchets de toutes sortes. Une solution efficace est le tri des déchets et, si possible, leur récupération en vue de leur recyclage. Elle implique une prise de conscience de sa nécessité, beaucoup de discipline personnelle et de respect d'autrui. Ces deux dernières qualités font hélas de plus en plus défaut chez nos concitoyens. L'irrespect des biens publics en est une autre preuve et une confirmation du manque de sens social qui caractérise notre société.

L'inefficacité des pouvoirs publics en cette matière est flagrante.

Il est vrai qu'encourager le citoyen à procéder au tri de ses déchets est une politique insuffisante. Elle aborde, en effet, le problème par la fin de la chaîne de production de déchets. Il conviendrait d'exercer les pressions adéquates sur le début de cette chaîne, c'est-à-dire sur les compagnies commerciales, et non pas seulement sur les consommateurs que nous sommes.

Bref, la situation étant ce qu'elle est, il nous appartient d'encourager toute initiative, de quelque pouvoir que ce soit, visant à un traitement salubre des déchets ménagers. L'utilisation des parcs à conteneurs se doit donc d'être encouragée. Cela implique l'adoption de nouvelles (bonnes) habitudes, dont le tri avant le transport au parc à conteneurs. Encore faut-il respecter scrupuleusement les conseils dispensés par les responsables...

Les parcs à conteneurs résolvent donc une partie du problème engendré par le volume de nos poubelles puisqu'ils accueillent les papiers, cartons, métaux, verres, plastiques, etc. qui seront recyclés.

Louons au passage une excellente réalisation des pouvoirs communaux nandrinois et espérons que toutes les communes suivront le bon exemple en mettant aussi à la disposition de leurs administrés un parc à conteneurs.

Que dire toutefois de l'augmentation permanente des taxes directes et indirectes instaurées par les différents pouvoirs politiques ? Sommes-nous vraiment convaincus que l'accroissement du coût des taxes et l'instauration du système dit des sacs payants constituent les vraies réponses efficaces pour juguler le gonflement de la masse des déchets ?

Ces solutions pénalisent en tout cas gravement les familles nombreuses qui, par la force des choses, devront toujours utiliser plus de sacs que les autres. Mais, cherche-t-on à "faire du social" ou bien à régler au coup par coup une situation que l'on juge ingérable ? Reconnaissons toutefois, que le système appliqué par la Commune de Nandrin est actuellement un des moins onéreux si on le compare à celui de communes avoisinantes, tout en déplorant que l'année ne compte que quarante semaines.

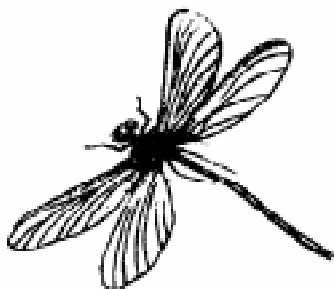
Nous restons toutefois persuadés que le coût des sacs imposés engendrera une prolifération de dépotoirs clandestins. Cette situation étant encore aggravée par l'existence de systèmes et de coûts différents dans les diverses communes. Dans notre commune, les abords de certaines routes témoignent déjà de cette situation.

Quoi qu'il en soit, une démarche efficace qui peut aussi permettre de réduire davantage le volume de nos sacs poubelles est le **compostage** des déchets organiques (herbe, branchages, légumes, etc.). C'est le sujet que nous développerons dans les mois à venir.

O

ICI ET AILLEURS

Le CNN invite...



Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le CNN, (Cercle des naturalistes nandrinois), présente le

Vendredi 5 février

une soirée ayant pour thème les mares et leurs habitants.

**La soirée débutera à 20 heures à l'école
Saint-Martin de Nandrin**

Les membres du CNN, en collaboration avec Éducation Environnement ASBL, vous présenteront un montage sur les milieux aquatiques et 101 petits trucs si vous désirez aménager une mare chez vous...

À 21 h 00, Jean-Marie Vanguestaine (RAINNE ASBL) vous dira tout sur les batraciens de nos régions.

Nous terminerons la soirée en dégustant quelques crêpes parfumées.

Sous le patronage du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège.




Chouette !

À noter dès à présent à votre agenda la "Nuit de la chouette" le samedi 27 mars à Fraiture-en-Condroz. Promenades nocturnes en petits groupes, vin chaud, montage dias...



Renseignements : 085/51.28.36.


Histoire d'eau : Nitrate attaque...

 A compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE) craint un empoisonnement des zones de captage. Chaque jour, la CILE fournit cent dix millions de litres d'eau potable, indispensables aux activités des cinq cent cinquante mille habitants de vingt-trois communes, dont Liège. Ce sont donc quarante milliards de litres provenant de la nappe aquifère hesbignonne qui transitent annuellement par les captages d'eau souterraine de la CILE. "Les nitrates et les pesticides constituent la seule pollution constatée, à ce jour, sur les eaux de la CILE et, si rien n'est fait, la situation devrait continuer à s'aggraver jusqu'au-delà des normes de potabilité". (CILE)

En Hesbaye, la situation est si préoccupante que certains captages ont dû être abandonnés. Les producteurs sont obligés de mélanger les eaux des captages restants avec des eaux de provenances différentes pour descendre le taux de nitrates. Cet azote, d'où vient-il ? Essentiellement de l'épandage des lisiers... En 1995, l'autorisation d'importer de l'azote d'origine animale depuis la Flandre concernait six cent septante et une tonnes. En 1997, ce tonnage passe à deux mille. "Ce qui porte la quantité totale d'importations à trois mille tonnes". Pour la Flandre et les Pays-Bas, qui souffrent d'excédents en la matière, l'exportation constitue la moins coûteuse des éliminations.

La CILE met en cause le ministre Guy Lutgen, à la fois en charge de l'eau et de l'agriculture, deux attributions dont les intérêts sont en contradiction.

Bannir les poubelles

 Il faut bannir les poubelles des forêts si l'on veut avoir une nature propre : c'est la conclusion, quelque peu surprenante, d'une étude menée dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Une comparaison a été faite entre huit sites équipés d'une vingtaine de poubelles au total et treize sites sans poubelle mais équipés en panneaux incitant les promeneurs à ramasser leurs déchets.

De mai à septembre des forestiers volontaires ont mené l'enquête sur ces sites du Parc très fréquentés par le public. Ils ont pu constater "que la présence de poubelles attire les déchets et qu'a contrario, les sites non équipés de poubelles sont les plus propres", indique un communiqué de l'Office national des forêts (ONF) et des gestionnaires du Parc.


En moyenne, 34 litres de déchets ont été récoltés sur les sites non équipés de poubelles contre 844 litres sur les sites équipés. Mais sur ces 844 litres, 10 % ont été ramassés aux alentours des poubelles soit près de trois fois la quantité ramassée sur les sites non équipés.

L'étude constate également que les détritrus sur les sites équipés de poubelles ne sont pas seulement de type pique-nique, mais qu'on y trouve également des ordures ménagères et parfois des réfrigérateurs ou des meubles.

"La solution la plus simple consisterait donc à ne pas installer de poubelles en forêts", conclut l'étude ajoutant que "les panneaux incitatif jouaient un grand rôle dans le maintien de la propreté d'un site".

Vers l'Avenir, 6 octobre 1998

Thermomètre cassé : que faire du mercure ?

 Le mercure est un métal toxique pour l'environnement et la santé. Libéré lors du bris d'un thermomètre (ou d'un baromètre), il se retrouve souvent dans la poubelle ou dans l'évier. De là, il se

répand dans les sédiments où il est transformé naturellement, notamment par des bactéries, vers sa forme la plus toxique : le méthylmercure. Son pouvoir de concentration, en particulier dans les organismes aquatiques, est extrêmement élevé (plusieurs milliers de fois la concentration du milieu ambiant). Son action peut conduire à des troubles neurologiques graves.

Alors que le nombre de thermomètres cassés chaque année en milieu domestique est très élevé, l'intoxication au mercure y est relativement rare.

La contamination se fait via la blessure occasionnée par le bris du verre ou par inhalation : à température ambiante moyenne, le mercure métallique peut se transformer en vapeur et pénétrer dans les voies respiratoires. La vaporisation peut aussi se faire par l'utilisation d'un aspirateur. Cette pollution se reproduit chaque fois que l'aspirateur est employé sans en avoir changé le sac. En cas de doute, appelez le Centre Anti-poisons : 070/245.245.

Comment récupérer le mercure ?

Sur sol lisse, on ramasse les billes de mercure avec une feuille de papier et on les recouvre d'eau dans un flacon en verre. Ce flacon peut être déposé dans un parc à conteneur comme petit déchet chimique. Le mercure y sera alors repris par un collecteur agréé par la Région wallonne (Société Biffa) puis un éliminateur agréé (Indaver à Anvers) lui appliquera un procédé de recyclage.

Si la récupération du mercure est difficile (moquette...) on peut le saupoudrer de fleur de soufre (soufre en poudre vendu en droguerie). On laisse en contact pendant quelques heures afin de former du sulfure de mercure qui peut être aspiré sans risque d'évaporation du mercure. Dans ce cas, le mercure ne peut être recyclé.

Le remplacement des thermomètres à mercure limitera à l'avenir ces risques. Des alternatives existent, thermomètres électroniques, à cristaux liquides. Plus chers, mais moins polluants et fiables.

Françoise Jadoul

L'Amazonie mieux protégée

LE gouvernement brésilien vient de décider la création de 25 millions d'hectares de nouvelles réserves forestières à l'horizon 2000. Le World Wild Fund for Nature (WWF), l'association écologiste bien connue par son logo du petit panda, est particulièrement fier d'avoir pu arracher cet accord, obtenu grâce à... la Banque mondiale, l'un des principaux pourvoyeurs de fonds des pays en voie de développement. Ce genre de partenariat, assurément d'un nouveau type, laisse rêveurs certains observateurs spécialisés dans l'environnement, peu habitués à voir le secteur des "affaires" se prêter à une opération d'une telle ampleur. Mais, du côté du WWF, on souligne qu'au cours des trois derniers mois la forêt amazonienne a perdu une superficie équivalente à celle de la Belgique (3,05 millions d'hectares), à cause des incendies. L'association écologiste rappelle son objectif d'obtenir la gestion "durable", en 2005, de 200 millions d'hectares à travers le monde.

Sans commentaire...



Photo prise cet automne au Tombeu (Nandrin).

Malade à cause de votre maison ?

Et si certaines maladies étaient provoquées par des matériaux utilisés dans la construction ? La question (inquiétante) sous-tend une initiative provinciale.

Vous et vos enfants êtes plus souvent affectés de rhumes et de bronchites que vos voisins : et si votre maison en était la cause ? Question insolite ? Une action de l'Europe, le projet Sandrine aborde les problèmes d'*indoor-pollution*, et la Province lui emboîte le pas, avec la création d'un service "Santé de la Maison".

"Depuis quelques années, constate le député permanent en charge de la Santé, le Hutois Georges Pire, l'émergence d'une relation entre la qualité de l'habitat et des problèmes de santé touchant l'ORL et le pulmonaire, voire l'asthme allergique, apparaît de plus en plus évidente. La création du service veut offrir une réponse précise quant à l'implication de certains produits utilisés dans la construction - CO₂, formaldéhyde (colle, bois, résines dégageant du phénol ou du formol), pentachlorophénol (fongicides intégrés dans le bois, cires), perméthrine (insecticides, antipuces des tapis), moisissures et radon... - et des états de santé décrits comme déficients."

Une démarche médicale

Si, donc, le médecin de famille constate une fréquence anormale de certaines affections dans une habitation déterminée, il pourra prendre contact avec le médecin compétent en environnement de l'institut Malvoz. Une discussion théorique sur le problème déterminera une visite éventuelle sur place du médecin de l'institut. Des prélèvements pourront être effectués, qui seront ensuite analysés à Malvoz et, après analyse, les résultats seront transmis au médecin traitant, avec les explications tant théoriques de pathologie que de remédiation si possible.

"Les services médicaux provinciaux ne pourront jamais qu'identifier ou non l'implication ou non de substances spécifiquement recherchées, insiste Georges Pire. Tout comme une

prise de sang ne renseigne ni sur tous les paramètres de santé, ni sur l'état de bonne santé globale de l'individu, l'analyse de l'habitation ne renseignera que sur les données recherchées."

[...]

Le Jour / Le Courrier, 19 octobre 1998

LA QUÊTE DES COTISATIONS : XX^E ÉDITION

Merci vivement de vous mettre en ordre de cotisation pour 1999. Pour notre XX^e anniversaire, vous aurez le privilège de pouvoir la verser au choix en Francs ou en Euros. Le montant en a encore une fois été maintenu à "minimum 300 F" comme on dit, soit 7,44 •. Vous pouvez le verser au compte numéro 853-8550974-68 de notre association.

Une formule de virement est jointe au "PPNa Contact" de ceux qui ne se sont pas encore acquittés de cette formalité.



Pourquoi chercher ailleurs
UN SERVICE DE QUALITÉ
pour vos produits bancaires

épargne - euro-obligations - bourse - crédits divers

Renseignez-vous : 04/234.23.20

Je me rends à domicile
Agence de Jemeppe - M. Delleuze
rue de la Station, 72
4101 Jemeppe